

**UNION DES COMORES**

Unité – Solidarité – Développement

-----  
**MINISTERE, DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'URBANISME, DES TRANSPORTS TERRESTRES, CHARGE DES  
AFFAIRES FONCIERES**  
-----

**DIRECTION GENERALE  
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

**LE CHEF DE DELEGATION**

Moroni, le 24 Août 2020

**N°20/ 024 /MAPEATUTTAF / DGRH**

Monsieur le Président de la Commission

Objet : Question d'application en suspens

Suite à votre lettre de la 16<sup>e</sup> Session du comité d'Application, qui s'est tenu du 09 au 11, et 13 juin 2019, en Hyderabad, Inde. Nous avons l'honneur de vous informer que :

En ce qui concernant la Résolution 13/06, le code de la Pêche et de l'aquaculture révisé a été adopté en début de l'année. Actuellement le projet d'Arrêté sur l'interdiction de capture de requins océaniques est en cours de signature.

En ce qui concernant la Résolution 15/02, les Comores continuent de mener des campagnes de sensibilisation et de renforcement de l'échantillonnage au niveau des sites de débarquements à fin d'atteindre l'objectif de la résolution.

Veuillez agréer l'expression de ma Considération.

Le Chef de Délégation

**Saïd Boina**